

République Française



Ville de Draguignan

N° 2021-099

| Membres                                |                     |         |
|--|---------------------|---------|
| Membres afférents au Conseil Municipal | Membres en exercice | Votants |
| 39                                     | 39                  | 39      |

**INDEMNITÉS FORFAITAIRES COMPLÉMENTAIRES POUR  
CONSULTATIONS ÉLECTORALES**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de Draguignan**

**Séance du 8 juillet 2021**

L'An deux mille vingt et un, le 8 juillet à 14H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

**PRÉSENTS :**

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOIS, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, MARIE-CHRISTINE GUIOL, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, FRANCK GRIGOLO

**PROCURATIONS :**

HUGUES BONNET à DANIELLE ADOUX COPIN, ALAIN VIGIER à JEAN-YVES FORT, ANNE-MARIE COLOMBANI à BRUNO SCRIVO, RENÉ DIES à JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU à JEAN-DANIEL SANTONI, PHILIPPE SCHRECK à FRANCK GRIGOLO, MATHIEU WERTH à CHRISTINE VILLELONGUE

**ABSENT :**

**Secrétaire de Séance : GRÉGORY LOEW**

**Publié le : 13 JUL. 2021**

**RAPPORTEUR : RICHARD STRAMBIO**

Les décrets n° 86-252 du 20 février 1986 et n° 2002-63 du 14 janvier 2002 ainsi que les arrêtés ministériels des 27 février 1962 et 14 janvier 2002 permettent d'attribuer des indemnités forfaitaires complémentaires aux agents auxquels il a été fait appel lors de consultations électorales et exclus du bénéfice des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

A l'occasion des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021, 9 agents dont le grade ne permet pas de percevoir des indemnités horaires pour travaux supplémentaires ont participé à l'organisation matérielle de ces consultations électorales et ont effectué des travaux supplémentaires.

Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 27 février 1962, susvisé, le crédit global affecté à ces indemnités est obtenu en multipliant la valeur maximum de l'indemnité forfaitaire mensuelle pour travaux supplémentaires des attachés territoriaux par le nombre de bénéficiaires.

Conformément à la réglementation en vigueur, le montant maximal de l'indemnité individuelle ne peut toutefois excéder le quart du montant de l'indemnité forfaitaire annuelle maximum pour travaux supplémentaires des attachés territoriaux.

Enfin, l'article 5 de l'arrêté ministériel du 27 février 1962, susvisé, prévoit également que les taux résultant de l'évaluation ci-dessus définie peuvent être doublés lorsque la consultation électorale donne lieu à deux tours de scrutin.

Le montant de l'indemnité forfaitaire sera versé à chacun de ces 9 agents en fonction du volume de travail accompli le jour du scrutin, dans la limite maximale du crédit alloué.

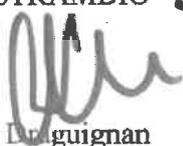
Les crédits correspondants ont été inscrits au budget de fonctionnement du Budget Principal pour l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,  
À L'UNANIMITÉ

- approuve le versement, dans les conditions définies ci-dessus, de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour consultations électorales pour les agents de catégorie A qui ont participé à l'organisation des élections régionales et départementales des 20 et 27 juin 2021.

Fait à Draguignan, le 8 juillet 2021

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,

 Richard STRAMBIO  
  
Maire de Draguignan  
Président de Dracénie Provence Verdon agglomération  
Conseiller Régional Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur